



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E28770

VALABLE JUSQU'AU 12/02/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1965

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/04/2000  
15 200

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VILLEFRANCHE TARARE

Siret : 431 824 986 00027

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8001115

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 127564569

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 127564569

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : CHAMPALLE & FILS

3 IMPASSE DE LA FA  
LES FILATURES  
69240 SAINT VINCENT DE REINS

Téléphone : 04 74 64 83 20

Portable : 07 89 24 59 91

Fax :

Site Internet : www.facebook.com/champalle.charpente.1

E-mail : champalle.charpente@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

CHAMPALLE PHILIPPE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	17/01/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LYON  
16 RUE DES BROSSES  
BATIMENT A  
1ER ETAGE  
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.